

### Sommaire

Le Mot du Maire

Tour des derniers conseils

Vivre au village

En bref

Bon à savoir



**nouvelle adresse mel :  
mairie.eyzahut@orange.fr**

Visitez le nouveau site  
De l'Office de Tourisme  
**[www.pays-de-dieulefft.eu](http://www.pays-de-dieulefft.eu)**

### Le Mot du Maire

En juin dernier, vous avez très largement apporté vos suffrages à la liste des nouveaux conseillers que je vous avais proposée. Je vous remercie de cette marque de confiance.

Le Conseil municipal, de nouveau au complet, s'est immédiatement remis au travail pour lancer la saison touristique. Tout était prêt dès le 15 juin pour accueillir à la piscine les enfants de nos écoles.

La saison touristique s'est globalement bien déroulée, en dépit de la morosité économique ambiante.

Le camping a enregistré 86 séjours en juillet et août, soit 1154 nuitées. Si les séjours restent globalement stables, le nombre total des nuitées baisse de 32%.

Malgré plusieurs jours de fermeture imprévue et d'un peu de mauvais temps, la piscine a connu, avec 6171 entrées, une de ses fréquentations record.

Dès septembre, la Commission Tourisme s'est réunie pour analyser ces résultats et en déduire le plan des actions à engager pour 2013.

Chacun a désormais pris ses marques et le travail des commissions a repris avec de nouveaux animateurs.

La municipalité est aussi à l'ouvrage, vous trouverez ci-après les principaux thèmes évoqués en Conseil municipal.

Vous trouverez aussi dans les rubriques *En bref...* et *Vivre au village* des informations pratiques.

Pour conclure, un rappel utile de la DDT sur la réglementation de l'urbanisme.

Je vous en souhaite bonne lecture.

Jean-Marie DELLEAUD

## Vivre au village

### Éclairage public (minuterie).

Johan Aubéry l'avait suggéré, le nouveau conseil l'a décidé : l'éclairage public sera désormais coupé après minuit (sauf jours de fête). Une horloge a été installée au village à cet effet.

L'économie d'électricité qui doit en découler n'a pas encore été chiffrée.

### WIFI gratuit à la mairie

Un point Wifi Orange permettait déjà de se connecter à Internet via le réseau Orange. On peut désormais accéder gratuitement à l'Internet haut débit, en WIFI dans la salle de la mairie.

### Création d'une nouvelle zone de coupe d'affouage

Le Conseil municipal, sur avis de l'Office National des Forêts, accepte d'ouvrir une nouvelle zone d'affouage d'environ 1,5 ha en zone 5 de la forêt communale.

Le prix des lots sera fixé par le conseil municipal en décembre prochain, après évaluation du coût de la piste qu'il faut y aménager.

**Les candidats à l'attribution (ou au renouvellement) d'un lot sont invités à se faire connaître en mairie.**

### Prélèvement des loyers

Après la mensualisation, déjà mise en place, les conditions techniques sont désormais réunies, à la perception de Dieulefit, pour gérer le règlement des loyers municipaux par prélèvement bancaire.

Un courrier sera prochainement adressé à chaque locataire pour lui préciser les modalités d'accès volontaire à cette nouvelle facilité. Il leur sera aussi proposé, à cette occasion, le lissage des charges par acompte mensuel, avec régularisation en fin d'année.

## Tour d'horizon des derniers conseils

### Nouvelles dénominations et numérotation des rues.

Le conseil municipal adopte les nouvelles dénominations des voies communales et le mode de numérotation des adresses.

Le Conseil retient la proposition de la société TTI SARL pour des plaques en aluminium émaillé beige avec liseré avec Eyzahut en entête. Les plaques de rue seront montées sur des poteaux en inox, sauf dans le village où elles seront fixées sur les façades.

Le déploiement est envisagé avant la fin 2012.

Les plaques numéro seront remises aux usagers ; charge à eux de les fixer sur le support de leur choix pour qu'elles soient visibles en voiture.

Un courrier explicatif sur les modalités d'application des nouvelles adresses sera distribué à chacun le moment venu.

### Aménagement du village

#### Parking du tennis

Les réflexions sur l'aménagement du centre du village ont mis en évidence un besoin de parking à proximité du kiosque (arrêt de bus scolaire). Son implantation sur la parcelle jouxtant le tennis bénéficie d'un large consensus.

Le conseil a retenu la proposition de la société SORODI, mieux-disante, pour un montant de 9 444.00 € HT.

Le parking d'une dizaine de places devrait être livré dans le 4<sup>ème</sup> trimestre 2012.

#### Réaménagement de l'aire de collecte des ordures ménagères

Le Conseil municipal a décidé d'acheter une partie des parcelles B 232, B 233 et B 777.

Les 448m<sup>2</sup>, acquis pour 23€/m<sup>2</sup>, transfèrent la propriété de l'aire de dépôt des ordures ménagères et permettront, à terme, le passage d'une nouvelle voie de contournement du village derrière le cimetière.

L'aire qui jusqu'alors nous était gracieusement prêtée par la famille Pelourson, recevra des conteneurs en béton semi enterrés dont l'installation, par la CCPD, est prévue avant la fin 2012, en remplacement de nos bacs verts.

Plus propre et plus efficace, ce nouveau système de collecte sera mis en service en avril 2012. D'ici là, les bacs actuels continueront de recevoir les OM non recyclables.

Les conteneurs de tri sélectif et pélican à carton resteront en exploitation.

### Modernisation de la mairie



Après les fenêtres l'an passé, la salle du conseil au printemps, nous venons de réceptionner une nouvelle porte d'entrée de la mairie.

## Isolation extérieure du chalet n° 2

Profitant du changement de locataire, le conseil a décidé de poursuivre le programme d'isolation par l'extérieur des locations communales par le chalet n° 2.

Le loyer de ce nouveau bail est réévalué en tenant compte de cette nouvelle isolation.

Le conseil a donné un avis favorable pour engager 15000€ de travaux, dont l'achèvement devrait être réalisé en fin d'année 2012.

## Concession carrière

Messieurs Jean-Marie et Sébastien Delleaud s'étant retirés de la séance, le Conseil municipal adopte le renouvellement pour 15 ans de la concession de la Carrière du Grand Pas. Les surfaces aujourd'hui utilisées pour le stockage de concassé seront incluses dans le périmètre de la carrière, sous la responsabilité de l'exploitant qui en matérialisera le périmètre et le signalera comme zone dangereuse.

Le conseil confie, pour un montant de 400€, à l'ONF, la mission de rédiger la nouvelle concession.

## Relevé et cartographie du réseau d'eau potable

Alertée par la baisse continue du niveau des nappes phréatiques dans le sud de la France, l'Agence de l'Eau a lancé cet été un grand programme subventionné de modernisation des réseaux.

Le Conseil municipal a décidé, dans ce cadre, de numériser nos réseaux pour en faciliter la maintenance. Cet outil facilitera aussi la gestion cadastrale.

Le coût de cette opération évaluée à 3100.00 € sera financé pour moitié par l'Agence de l'Eau.

## Fibre optique pour téléphone et ADSL

### Transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage

Nous ne disposons pas des connaissances techniques nécessaires pour conduire nous-mêmes ce projet. Le Conseil en a donc décidé le transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage à la société Ardèche Drôme Numérique.

Le Conseil municipal adhère à cette proposition à l'unanimité.

Nous attendons l'accord technique d'ERDF pour lancer le projet (engagement prévu en novembre).

## Local de l'ancienne bibliothèque

L'appel aux intéressés du précédent bulletin étant resté sans suite, on doit conclure que l'association "bibliothèque" n'est plus active à ce jour et devrait être dissoute.

L'ancienne mairie qui l'abritait peut donc être considérée comme disponible et le Conseil municipal a décidé de mettre ce local à disposition des "Potes du four à pain".

Une convention avec les associations fixera les modalités de mise disposition de locaux communaux.

## En bref ...

### Redevance SPANC

Le SIEA a modifié son règlement et appelle, depuis janvier 2012, une redevance annuelle de 25€ HT/an - en remplacement de celle de 100 € ht tous les 4 ans - pour le contrôle des assainissements autonomes.

NB : Cette redevance est désormais explicitement admise par l'art. R 2224-19 du CGCT.

### La PRE remplacée par la PAC

La participation pour raccordement à l'égout (PRE) ne sera plus applicable pour les dossiers de permis de construire déposés à compter du 1er juillet 2012. Elle sera remplacée par une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) dont le montant sera voté en décembre prochain, en même temps que les autres taxes.

### Référent ambroisie

L'Agence régionale de santé demande à toutes les communes de la Drôme de désigner un référent en matière d'ambroisie. Fabienne SIMIAN se porte volontaire.

### Création de classes à Charols

Le projet de construction de nouvelles classes à Charols se déroule conformément au planning prévu. Le budget s'élève désormais à 1,8 M€.

### Assemblée générale des Compagnons d'Eyzahut

L'assemblée générale des compagnons d'Eyzahut se tiendra salle de la mairie le

samedi 17 novembre à 18h00.

### Prochaine cuisson des Potes du Four à pain :

samedi 8 décembre 2012

## Commissions et délégations communales

Monsieur le Maire rappelle le rôle et le fonctionnement des commissions municipales permanentes. Après regroupement de certaines des commissions antérieures, les nouvelles commissions se composent comme suit :

Urbanisme-environnement	Alain RAMOUSSE	Alain BACQUET	Fabienne SIMIAN	Sébastien DELLEAUD
Cimetière	Gérard PAILHARET	Alain BACQUET	Jean-Marie DELLEAUD	
Travaux, voirie, réseaux	Fabienne SIMIAN	Gérard PAILHARET	Séverine PELOURSON	Catherine VIDEAU Jacques GOURABIAN
Finances /budget	Alain BACQUET	Fabienne SIMIAN	Emmanuel BÉRANGER	Séverine PELOURSON Gérard PAILHARET
Communication	Emmanuel BÉRANGER	Catherine VIDEAU	Alain RAMOUSSE	Alain BACQUET
CCAS	Catherine VIDEAU	Fabienne SIMIAN	Séverine PELOURSON	Jean-Marie DELLEAUD Danielle SORNAY
Locations et gérances communales	Sébastien DELLEAUD	Alain RAMOUSSE	Alain BACQUET	
Piscine, camping, tourisme, sport, loisirs, culture	Séverine PELOURSON	Emmanuel BÉRANGER	Alain BACQUET	Gérard PAILHARET Philippe BAUER
Ressources Communales	Alain BACQUET	Patrick REY		
Commission appel d'offres	Fabienne SIMIAN (titulaire) Catherine VIDEAU (suppléante)	Alain BACQUET (titulaire) Sébastien DELLEAUD (suppléant)	Gérard PAILHARET (titulaire) Emmanuel BÉRANGER (suppléant)	
Délégués au SIE	Alain BACQUET	Sébastien DELLEAUD		
Délégué CCPD tourisme et culture + OT	Emmanuel BÉRANGER			

Le maire préside toutes les commissions ou en délègue l'animation, en cas d'absence, à un coordinateur (*ci-dessus en gras souligné*).

## Bon à savoir ...

### Construire sans autorisation expose à des sanctions pénales et administratives et au recours des voisins.

Le manquement à l'obligation légale d'obtenir un permis de construire ou une déclaration préalable de travaux est **un délit pénal**.

Les contrevenants encourent les sanctions suivantes :

- **amende** : elle est calculée en fonction du mètre carré de surface illicite (6 097,96 €/m<sup>2</sup>) avec une peine maximale de 300 000 € ;
- **emprisonnement** maximum de deux ans ;

- le cas échéant, démolition et remise en état, éventuellement sous astreinte (75 € par jour de retard au maximum).

La construction sans permis doit être régularisée vis-à-vis de l'administration avant de modifier le bien à nouveau.

Directeur de la publication	Jean-Marie DELLEAUD
Comité de rédaction	Emmanuel BÉRANGER
	Alain BACQUET
	Alain RAMOUSSE
	Catherine VIDEAU